



## CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

### Procès-verbal de la séance du Lundi 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

**Présents** : Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Philippe ROGET,

**Représentés** : Aurélie PREUX a donné procuration à Agnès BOREL  
Cyril DELALANDE a donné procuration à Jean-Michel GUERTIN

**Excusées** : Elisabeth BENOIST, Clémence PLANTÉ,

**Secrétaire de séance** : Isabelle BERRUER-CHARRAIS

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux du 27 Mai 2024 et du 1<sup>er</sup> juillet 2024 sont adoptés à l'unanimité.

#### Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Réhabilitation de la Petite Auberge : Avenants en plus et en moins  
Ouverture d'une ligne de trésorerie
2. Finances : décisions modificatives budgétaires
3. Remboursement des droits de place du vide -greniers à l'Association des fêtes
4. Ressources humaines : protection sociale complémentaire obligatoire prévoyance et santé au 1<sup>er</sup> janvier 2025
5. Nomination d'un conseiller municipal délégué aux fêtes et cérémonies
6. Avis formel sur les procédures de modification du PLUi-H
7. Avenant à la convention de culture conjointe des peupliers
8. Questions diverses

#### 1. Réhabilitation de la Petite Auberge : Avenants

Délibération n° 2024-09-44

Madame BOREL présente aux membres du Conseil Municipal les modifications à valider concernant le chantier de réhabilitation de la Petite Auberge.  
Sont concernés les lots suivants :

##### -Lot n° 08-Revêtements de sol et murs céramiques Entreprise MAGALHAES :

Montant de l'avenant : + 16 099.36 euros HT  
Montant total du lot : 23 251.81 euros HT

**-Lot n° 09-Peintures et revêtements de sols souples : Entreprise MAGALHAES**

Montant de l'avenant : - 3 244.05 euros HT

Montant total du lot : 16 704.47 euros HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. Lionel HEGRON), donne son accord à ces avenants.**

Monsieur Hegron demande des précisions concernant l'aménagement extérieur du bâtiment. Il est envisagé de mettre en place des jardinières afin de protéger les piétons.

**2.Ouverture d'une ligne de trésorerie**

**Délibération n° 2024-09-45**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie afin d'assurer une fluidité pour les paiements des factures car les subventions prévues au budget pour le financement des travaux de la Petite Auberge ne seront pas versées immédiatement.

Plusieurs banques ont été consultées et l'offre de la Caisse d'Epargne s'avère être la plus intéressante :

-Plafond : 250 000€

-Durée : jusqu'au 14/10/2025

-Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine + 0.90% (au 03/09/2024 Euribor 1 semaine :3.62%)

Frais de dossier : 250€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de souscrire une ligne de trésorerie de 250 000€ auprès de la Caisse d'Epargne et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie.**

**3.Décisions modificatives budgétaires**

**Délibérations n° 2024-09-46 et n° 2024-09-47**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des virements de crédits :

1) Chapitre 21-article 2182-matériel de transport : - 1 700.00€  
Chapitre 21-article 2183-matériel de bureau et informatique : + 1 700.00€

2)Chapitre 204-article204182-iopération16 éclairage public : - 4 800.00€  
Chapitre 23-article 2324-subventions d'équipement versées : + 4 800.00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'effectuer ces virements de crédits.**

#### **4. Mise en place d'une protection sociale complémentaire prévoyance et santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de délibération concernant la participation obligatoire des employeurs aux risques prévoyance et santé.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques prévoyances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à raison de 7€/mois/ agent (seuil minimum) et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la santé à compter de 15€/ mois et par agent (seuil minimum). Le centre de gestion propose à la commune de conclure une convention de participation à son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents ainsi que pour les risques santé. L'adhésion à ce contrat collectif permettra à la collectivité de se conformer à la loi.

#### **5. Remboursement des droits de place du vide grenier organisé par l'association des fêtes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de chaque vide-greniers organisé par une association sur son territoire, la commune doit facturer les droits de place liés au vide-greniers.

Afin de ne pas pénaliser les associations il est convenu de reverser cette somme sous forme de subvention à l'association.

Pour 2024, l'Association des Fêtes a déjà perçu une première somme de 138.50€ liée à son 1<sup>er</sup> vide-greniers.

Monsieur le Maire propose que la commune de Huismes verse la somme de 96.50€ sous forme de subvention pour le remboursement des droits de place lié au vide-greniers de septembre 2024.

Messieurs Philippe ROGET et Max DELUGEAU, membres de l'Association des fêtes, ne prennent pas part au vote.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **donne son accord à l'unanimité** pour le versement de 96.50€ à l'association des Fêtes de Huismes.

#### **6. Nomination d'un conseiller délégué aux fêtes et cérémonies**

Délibération n°2024-09-49

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son choix de nommer Monsieur Max DELUGEAU en tant que conseiller municipal délégué aux fêtes et cérémonies et propose de lui attribuer une indemnité fixée à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **donne son accord à l'unanimité**, à cette nomination et au taux de l'indemnité proposée.

#### **7. Avis formel sur la modification du PLUi-H**

Délibération n° 2024-09-50

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure de modification du PLUi-H est en cours.

La commune de Huismes elle-même a souhaité procéder à une modification en ouvrant à l'urbanisation la zone du Pin/La Chancellerie classée actuellement en zone 2AUh. Cette ouverture s'effectuerait pour partie au détriment de la zone du Laré actuellement classée en 1AUh mais sur laquelle l'absence de maîtrise foncière publique et de volonté des propriétaires de vendre empêche toute possibilité de développement à moyen terme.

Afin de sécuriser la procédure de modification du PLUi-H, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sollicite la commune afin qu'elle rende un avis favorable sur la poursuite de cette procédure.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, donne un avis favorable** à cette modification et **autorise** la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à poursuivre la procédure de modification du PLUI-h et d'ouverture à l'urbanisation selon les demandes formulées par la commune de Huismes et les plans fournis par celle-ci.

## **9. Convention de culture conjointe de peupliers**

### **Délibération n° 2024-09-51**

Le Groupe Joubert produit des panneaux de contreplaqué dont une grande partie est réalisée à partir du bois de peuplier dont il assure lui-même le déroulage. Ce groupe anticipe une croissance de ses approvisionnements dans les années à venir dans un contexte où les bois de qualité risquent de manquer du fait d'une part, de la baisse des surfaces plantées ou replantées par les populteurs et d'autre part, du manque de gestion et d'entretien observé chez une partie des propriétaires de peupleraies ce qui nuit à la qualité des bois.

Le groupe Joubert propose un nouveau dispositif de contractualisation pour les propriétaires forestiers souhaitant s'engager dans une démarche de boisement ou reboisement sans en supporter les contraintes.

Ainsi, la convention proposée a pour objet de définir les modalités de co-exploitation du terrain appartenant au propriétaire, qui a souhaité que l'entreprise Joubert Valter Peupliers réalise les travaux de (re)plantation et de suivi des peupleraies exploitées, et cela aux frais de Joubert Valter Peupliers, avec partage de la récolte attendue étant entendu que la commercialisation des bois issus de la peupleraie sera également réalisée par Joubert Valter Peupliers, les bois d'œuvre de qualité déroulage étant réservés à l'entreprise Joubert Valter Peupliers aux conditions du marché.

Les modalités financières proposées sont soit : option n°1, le versement au propriétaire d'un montant forfaitaire annuel de 0.50€ HT par arbre de qualité et par an pendant toute la période écoulée entre la mise en terre initiale des plants et la récolte des bois, soit, option 2, au terme de la commercialisation des bois, sur la base du prix des bois sur pied et des volumes réceptionnés, 20% au propriétaire.

Les terrains proposés sont les suivants :

- LE MARAIS : .....parcelles D 843.D 844.D 943 pour 26 220m<sup>2</sup>
- LE MOULIN BRULE : ..... parcelle D 930 pour 15 580m<sup>2</sup>
- LEMOULIN BRULE:..... parcelle E 608 pour 17 500m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 59 300 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **donne son accord à l'unanimité**, afin que les terrains mentionnés ci-dessus fassent l'objet de replantation par l'entreprise Joubert Valter Peupliers et **choisit l'option 1 à la majorité** (10 voix « pour l'option 1 », 3 voix « pour l'option 2 »(Romuald COLIN, Max DELUGEAU, Jean-Michel GUERTIN) ).

### **10.Renouvellement du contrat de nettoyage du bac à graisse de la cantine scolaire**

**Délibération n° 2024-09-52**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention de prestations de services relative à l'entretien des installations d'assainissement.

Cette convention prévoit le pompage et le nettoyage du bac à graisse de la cantine scolaire à raison d'un passage une fois par an (1ere semaine de juillet) pour un montant de 364€ HT par intervention et un montant de 102€ HT/m3 pour le transport et le traitement des déchets.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, accepte** la proposition de l'entreprise Société Orléanaise d'Assainissement

### **11.Renouvellement du contrat d'approvisionnement des plaquettes bois pour la chaufferie**

**Délibération n° 2024-09-53**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du fonctionnement de la chaufferie bois, un contrat d'approvisionnement Biomasse doit être conclu.

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise LOIRE COMPOST ENVIRONNEMENT,

Le prix proposé est :145€HT/tonne bennée par caisson 30m3.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, accepte** la proposition de l'entreprise LOIRE COMPOST ENVIRONNEMENT.

### **12.Questions diverses :**

- **Fin des travaux de la Petite Auberge : inauguration**

Monsieur le Maire indique que le bureau envisage 2 temps pour cette inauguration : un avec une ouverture à la population et un autre avec les officiels, les financeurs, les entreprises...

La fin des travaux est prévue pour fin novembre.

- **Organisation des baptêmes civils et républicains**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la célébration de ces baptêmes n'est pas obligatoire. Il demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent que ces cérémonies soient maintenues.

Les membres du Conseil Municipal indiquent qu'ils sont favorables à un

arrêt de ces cérémonies.

- **Bistrot le Jeanne d'Arc**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bistrot a obtenu le label « bistrot de pays » lui permettant de se faire un peu mieux connaître.

- **Pompiers : départ de M .Alain TANGUY**

La cérémonie de passation des pouvoirs aura lieu samedi 21 septembre 2024 à 10h30.

- **Travaux aux écoles :**

Mme BOREL indique que les rampes d'accès aux écoles ont été reprises et qu'un jeu de la cour des maternelles va être remplacé.

- **Travaux de voirie :**

M. GUERTIN informe les membres du Conseil Municipal des travaux de voirie qui vont avoir lieu dans les prochaines semaines : Il s'agit de la Route de Ribot, la Courneuve, La Route du Douay, La Croix Rouge, La Croix Jean Denis et de la rue du Presbytère.

M. COIQUIL mentionne qu'il faudrait que le budget consacré à la voirie soit augmenté dans le futur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

La secrétaire de séance  
Isabelle BERRUER-CHARRAIS

Le Maire  
Denis MOUTARDIER



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the seal and extending to the right.